

Initiative pour la transparence dans les industries extractives



**Forum international sur la
Responsabilité Sociétale des
Entreprises en Afrique de l'Ouest
(FRSEAO)**

Centre Agora Senghor à Lomé, 06 et 07 décembre 2018

Thème général :
Concilier durabilité et croissance en
Afrique

Section 1 :

**Gouvernance et Responsabilité
sociétale des Entreprises, deux
leviers de performance pour les
entreprises**

**Thème 2 :
La gouvernance ITIE
dans le cadre de la
Responsabilité Sociétale
des Entreprises**

Sommaire

Introduction

Objectif

Contexte ITIE de la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Réalisations au Togo

- **Entreprises**
- **Gouvernement**

Perspectives

Conclusion

Introduction

L'ITIE est une norme internationale régie par des exigences que tous les pays de mise en œuvre sont tenus de respecter pour promouvoir la transparence et la redevabilité dans la gouvernance du secteur extractif, à savoir pétrole, gaz et mines. Afin de permettre une large accessibilité des informations et d'inciter les acteurs de toutes les parties prenantes au débat national sur la gouvernance du secteur extractif, la société civile est associée au gouvernement et entreprises pour former le groupe multipartite de mise en œuvre du processus. Quotidiennement, le dialogue s'instaure au sein des parties prenantes et au sein de la population en vue d'apporter des innovations pour rendre la gouvernance dynamique et en mutation permanente.

Objectif

L'ITIE milite pour que les revenus tirés des ressources naturelles profitent à tous les acteurs notamment le gouvernement, les entreprises et la population.

Contexte ITIE de la Responsabilité Sociétale des Entreprises

L'Exigence 1 de la norme ITIE définit clairement les responsabilités des trois parties prenantes de la gouvernance du groupe multipartite : Gouvernement, Entreprises et Société Civile. La société civile, ayant un rôle de plaidoyer, nous allons plutôt parler de la responsabilité du gouvernement et des entreprises dans la redistribution des revenus issus du secteur extractif.

En effet, chaque année, un rapport de réconciliation des paiements effectués par les entreprises à l'Etat et des recettes perçues par l'Etat auprès de ces entreprises est élaboré, publié et largement disséminé afin de susciter le débat national autour des résultats et recommandions (Exigence 4.8 de la Norme ITIE).

Par ailleurs, le rapport prend en compte la collecte des données financières et contextuelles, mais aussi les données sur la redistribution des revenus, tels que les transferts infranationaux (Exigence 5.2 de la Norme ITIE) et les dépenses sociales effectuées par les entreprises dans le cadre du développement socio-économique des localités minières (Exigence 6.1 de la Norme ITIE).

Il est à noter qu'à l'heure actuelle, la norme ne traite pas l'aspect environnemental du milieu ou l'aspect sécuritaire des employés ou de la population. Cependant, des discussions sont en cours au niveau du Secrétariat international et du Conseil d'administration de l'ITIE pour intégrer pleinement ces nouveaux aspects dans la Norme.

Dans le cadre du développement social, la norme ITIE encourage les entreprises à utiliser le principe du contenu local afin de mettre en valeur la main d'œuvre et les biens locaux.

Réalisations au Togo

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Togo, les rapports ITIE ont toujours relevé les contributions des entreprises extractives au développement social et économique des localités et des régions.

- **Au niveau des entreprises**

Nous pouvons citer les contributions volontaires et les contributions obligatoires exigées par la Loi N°2011-008 du 05 mai 2011 et des fois par certaines dispositions contractuelles entre le gouvernement et l'entreprise notamment les contrats d'exploitation.

Certaines entreprises comme SCANTOGO Mines, ont créé leur propre Fondation pour appuyer le développement économique des localités. D'autres entreprises à l'instar de la Compagnie Togolaise d'Eau Minérale, branche de la Brasserie BB qui produit l'Eau Vitale, ont adopté le principe du contenu local afin de mettre en valeur et de viabiliser les produits locaux.

- **Au niveau du gouvernement**

Le gouvernement soutient quant à lui le développement économique des localités en mettant à la disposition des collectivités locales une partie des taxes collectées auprès des entreprises.

Perspectives

Le secteur extractif est encouragé à assurer un cadre de vie digne et décent, aussi bien aux employés au sein des entreprises qu'aux communautés des localités hôtes.

A cet effet, la société civile qui sert de courroie de partage d'informations entre le milieu hôte, l'entreprise et le gouvernement mettra à la disposition du gouvernement des informations utiles qui permettront de prendre des textes pour réguler la redistribution rationnelle et adéquate des revenus issus du secteur extractif.

Conclusion

Tout comme l'ITIE internationale, l'ITIE-Togo est également en mutation permanente. Le gouvernement met en place des textes de lois pour consolider la contribution des entreprises extractives dans le développement socio-économique des localités et des régions. Les entreprises de leur côté créent de nouvelles tendances économiques pour booster les initiatives privées et améliorer le cadre de vie des communautés. La société civile quant à elle se mobilise pour qu'un travail digne et décent soit assuré dans les entreprises et pour une forte participation des entreprises dans le développement socio-économique des communautés.

Ce qui importe maintenant, c'est de nous mettre ensemble pour un dialogue consensuel pour le bonheur de tous les Togolais.

Je vous remercie pour votre aimable attention

Didier Kokou AGBEMADON
Coordonnateur national de l'ITIE-Togo